

Le Maire de CHATELAUDREN-PLOUAGAT,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2213-1 et suivants),
Vu le Code Pénal,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant la 8^{ème} partie du livre I de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
Vu la demande en date du 11/04/2024 par laquelle **Mr et Mme David K'OUAS**, gérants du restaurant « **LE RELAIS DU LEFF** » sis 2 place des Sapeurs-Pompiers, à Châtelaudren, commune déléguée Châtelaudren-Plouagat sollicitent l'autorisation d'occuper le domaine public **devant l'établissement afin de pouvoir y installer une terrasse avec des tables**,
Considérant que le Maire doit assurer, sur le territoire communal, la coordination des occupations du domaine public intéressant la voirie, sol et sous-sol des voies publiques et leurs dépendances,

ARRETE

ARTICLE 1 : Une terrasse avec des tables pourra être installée, gratuitement, devant le restaurant « **LE RELAIS DU LEFF** »

du Mercredi 1er mai 2024 au lundi 30 septembre 2024 inclus

ARTICLE 2 : SECURITE ET SIGNALISATION

Mr et Mme David K'OUAS seront responsables de la mise en place, du maintien de la signalisation temporaire de la terrasse ainsi que de sa sécurité, pendant toute la durée de l'opération.

Ils devront également assurer et seront responsables du passage et de la sécurité des piétons devant leur établissement.

Une ampliation du présent arrêté devra être affichée sur les lieux.

ARTICLE 3 : Cet arrêté municipal suspend temporairement les dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHATELAUDREN-PLOUAGAT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de Gendarmerie, le SDIS, la caserne des sapeurs-pompiers de Châtelaudren – Plélo et à **Mr et Mme David K'OUAS**.

Fait à Châtelaudren-Plouagat, le 24/04/2024

P°/Le Maire,
D.TURBAN



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE CHATELAUDREN-PLOUAGAT' at the top and 'CÔTES D'ARMOR' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a tree and a building.